

# HONORAIRES

## TRANSACTION

Honoraires minimums forfaitaires	à la charge du vendeur	5 000 €	TTC
Jusqu'à 100 000 €	Honoraires à la charge du vendeur	8 %	TTC
de plus de 100 000 € à 350 000 €	Honoraires à la charge du vendeur	7 %	TTC
de plus de 350 000 € à 500.000 €	Honoraires à la charge du vendeur	6 %	TTC
plus de 500.000 €	Honoraires à la charge du vendeur	5 %	TTC

## GESTION

### Frais d'Agence en location pour habitations + frais d'état des lieux

Frais d'Agence 10 €/M2 à la charge du propriétaire + 10 €/M2 à la charge du locataire  
(visites, constitution du dossier, rédaction du bail)

Frais état des lieux + 3 €/M2 à la charge propriétaire + 3 €/M2 à la charge du locataire.

### Honoraires de Gestion à la charge du propriétaire

8,50 % TTC des sommes encaissées

### Assurance loyers impayés en habitation à la charge du propriétaire

4,50 % TTC des sommes encaissées incluant les détériorations immobilières

### Frais d'Agence en location pour immobilier d'entreprise

20 % HT du loyer annuel hors taxe à la charge du locataire avec un minimum de 1.000 € HT

### Honoraires de gestion immobilier d'entreprise à la charge du propriétaire

8,30 % HT des sommes encaissées

## SYNDIC

### Honoraires de gestion courante

150 € TTC par lot principal (soumis à variation selon l'importance de la copropriété)  
avec un forfait minimum de 2.500 € TTC annuel.

Vacations pour prestations particulières 70 €/ heure TTC personnel administratif  
100 €/ heure TTC Responsable de Copropriétés et Direction.

<u>Frais de relance sur impayés</u>	- 1 <sup>ère</sup> lettre	gratuite
	- relance RAR	11 € TTC
	- Mise en demeure par avocat	52 € TTC (+ honoraire avocat)
	- Remise dossier pour assignation	104 € TTC
	- suivi de procédure	vacation

### Frais de délivrance de documents papiers 30 € par document

<u>L'immatriculation initiale du syndicat</u>	- jusqu'à 49 lots	400 € TTC
	- de 50 lots à 99 lots	500 € TTC
	- de 100 lots à 199 lots	600 € TTC
	- plus de 200 lots	700 € TTC

La reprise de la comptabilité par exercice antérieur non approuvé ou non répartis 490 € TTC

<u>Honoraires d'état daté sur mutation</u>	état Daté	: 250 € TTC
	délivrance certificat Art.20 II loi 10/07/65	: 100 € TTC
	réactualisation	: 120 € TTC

\*Prix TTC avec TVA à 20 %